



## RÉFÉRENDUM SUR LA LOCATION COURT SÉJOUR À LA MINERVE

Bien que ce référendum s'applique seulement aux zones concernées, il est important de préciser que toutes les personnes inscrites sur la liste référendaire sont invitées à faire valoir leur opinion sur la question. Le nombre total de OUI ou de NON à la question référendaire sera déterminant pour l'application de ces règlements dans les zones visées par ce référendum. Il est important de préciser que le résultat obtenu pour chacun des règlements s'appliquera à toutes les zones qu'il visait.

Pour bien comprendre, les deux règlements suivants font l'objet d'un référendum pour les zones ci-après décrites :

- Règlement numéro 2022-701 modifiant le règlement de zonage no. 2013-103 afin d'interdire la location court séjour en résidence de tourisme dans les zones RT et U et d'ajouter une condition à l'égard du nombre de chambres.

Le référendum pour ce règlement concerne uniquement les personnes habiles à voter des zones **RT-11** et **RT-40**.

- Règlement numéro 2022-702 modifiant le règlement de zonage no. 2013-103 afin d'interdire la location court séjour en résidence principale dans les zones RT et U et d'ajouter une condition à l'égard du nombre de chambres.

Le référendum pour ce règlement concerne uniquement les personnes habiles à voter des zones **RT-08**, **RT-11**, **RT-39**, **RT-40** et **U-42** et leurs zones contigües.

N'oubliez pas que pour pouvoir voter, vous devez obligatoirement être inscrits sur la liste référendaire et présenter une pièce d'identité. Un avis d'inscription a été envoyé par la poste à chacune des adresses concernées.

Un vote par anticipation se tiendra au centre communautaire (91 chemin des Fondateurs), le dimanche **14 août** prochain, de **12 h** à **20 h**.

Pour les personnes inscrites au vote par correspondance il est important de noter que le bulletin de vote doit être reçu au bureau de la secrétaire-trésorière au plus tard à 16 h 30 le 19 août 2022.

Le scrutin lui se tiendra également au centre communautaire (91 chemin des Fondateurs), le dimanche, **21 août** prochain, de **10 h** à **20 h**.

Le recensement des votes sera effectué au centre communautaire, le 21 août 2022, à 20 h.

Les citoyens sont invités à visiter notre site Internet ([www.municipalite.laminerve.qc.ca](http://www.municipalite.laminerve.qc.ca)) pour consulter tous les avis émis à cet effet et pour se tenir informés.

La direction générale  
Le 4 août 2022